

Gels et solutions hydroalcooliques, les recommandations pour s'assurer de leur efficacité

Mots-clés : [GEL HYDROALCOOLIQUE](#)



Les gels et solutions hydroalcooliques utilisés pour l'hygiène des mains sont des produits désinfectants destinés à éliminer les bactéries ou les virus de la peau saine. Ce sont des produits [biocides](#), ils sont donc soumis au [règlement européen](#) sur ces produits. L'Anses est en charge de l'évaluation et de l'autorisation de mise sur le marché de ce type de produit. Suite à leur utilisation massive face à l'épidémie de Covid-19, l'Agence a rendu un avis sur les critères d'efficacité des désinfectants hydroalcooliques. Quelles caractéristiques doivent-ils avoir pour être efficaces contre les virus ou les bactéries ? Remplacent-ils le lavage des mains ? Comment les conserver ?

Les informations à connaître pour s'assurer de l'efficacité d'un gel hydroalcoolique

Solution ou gel ?

La différence entre les solutions et les gels hydroalcooliques est liée à la composition des produits, en plus de la substance active. Les gels contiennent des épaississants, ce qui les rend moins fluides que les solutions qui n'en contiennent pas. **Cette différence n'affecte pas leur efficacité.**

Biocide, produit cosmétique ou médicament ?

Certains produits pour l'hygiène des mains ne portent pas la mention « biocide » ou « désinfectant » sur l'étiquette. Les produits présentés uniquement comme des « nettoyants » ne garantissent pas l'éradication des bactéries ou des virus. Ils sont soumis à la réglementation des produits cosmétiques et non celle des biocides, car ils n'ont pas d'effet désinfectant. Les gels et solutions hydroalcooliques utilisés pour la désinfection des mains saines sont des produits biocides. Ils sont à distinguer des désinfectants utilisés sur les plaies, qui sont eux des médicaments.

Bactéricide ou virucide ?

Pour pouvoir se réclamer d'un effet contre une catégorie de microorganismes (virus, bactéries, champignons...), les produits doivent passer des tests standardisés sur des souches modèles. **Un produit bactéricide n'a pas pour vocation d'être efficace sur les virus.** L'efficacité des produits virucides est encadrée par la norme européenne EN 14476. Dans un [avis](#) publié le 8 juin 2020, l'Anses a estimé que les gels et solutions hydroalcooliques contenant au moins 65 % d'alcool sont efficaces contre les virus enveloppés, dont font partie les coronavirus. Un produit portant sur l'étiquette la mention « **virucide** » selon la norme EN 14476, ou la mention « solution hydro-alcoolique recommandée par l'Organisation mondiale de la santé pour l'antisepsie des mains » ou « Gel hydro-alcoolique pour l'antisepsie des mains – arrêté dérogatoire » est a priori efficace contre le coronavirus.

Lavage des mains au savon et à l'eau ou gel/solution hydroalcoolique : que choisir ?

Le savon a un rôle nettoyant et enlève l'ensemble des matières organiques, vivantes ou mortes, y compris donc, les bactéries et virus. Une solution ou un gel hydroalcoolique ne lave pas, elle ne fait que désinfecter. La désinfection d'une surface ou de mains sales est plus difficile, car la saleté peut « cacher » les bactéries et virus. Lorsque cela est

possible, il est donc recommandé de se laver les mains avec du savon et de l'eau plutôt que d'utiliser une solution ou un gel hydroalcoolique.

Quelle conservation ?

Une fois la bouteille de gel ou solution hydroalcoolique ouverte, l'alcool contenu dans le produit peut s'évaporer, rendant ainsi le produit moins efficace. Certaines précautions sont donc à prendre :

- Respecter les **indications** de stockage et d'utilisation indiquées sur l'emballage
- Conserver le produit à l'**abri de la chaleur et du soleil**
- Utiliser le produit assez **rapidement** après ouverture
- En cas de transvasement d'un contenant à l'autre, effectuer celui-ci dans un endroit à **moins de 20°C**.

L'éthanol, principal alcool utilisé dans les solutions hydroalcooliques, n'est pas efficace contre toutes les bactéries, il y a donc un risque de **contamination**. Pour les éviter il faut :

- Conserver le produit dans un endroit **propre** et ne pas dépasser la **date limite d'utilisation** recommandée
- Utiliser le produit assez **rapidement** après ouverture
- En cas de réutilisation d'un contenant, **nettoyer** celui-ci avant de le remplir, au moins à l'eau et au savon, et limiter le nombre de réutilisation.

L'Anses évalue et autorise les produits de désinfection destinés à l'hygiène humaine

Selon le règlement européen, les gels et solutions hydroalcooliques font partie des produits désinfectants destinés à l'hygiène humaine (produits de type 1). Les substances actives doivent être approuvées au niveau européen, et les produits qui les contiennent autorisés dans les pays où ils sont mis sur le marché. En France, ce rôle d'évaluation des substances actives et des produits biocides est attribué à l'Anses, qui rend les décisions relatives aux autorisations de mise à disposition sur le marché (AMM) des produits biocides en France.

Les gels et solutions hydroalcooliques présents sur le marché contiennent majoritairement de l'éthanol, de l'isopropanol (propan-2-ol) ou du propan-1-ol.

Ces substances biocides n'ont pas encore toutes été évaluées et approuvées à ce jour, ce qui a un impact sur l'encadrement réglementaire des produits. Ainsi les gels et solutions hydroalcooliques sont aujourd'hui mis sur le marché selon deux régimes différents :

- L'éthanol est encore en cours d'évaluation à ce jour, pour le type de produit 1 : la mise sur le marché et l'utilisation des produits à base d'éthanol sont encadrées au niveau national (**dispositions de la période transitoire**).
- Les deux autres substances ont été approuvées, pour le type de produit 1 : la mise sur le marché et l'utilisation des produits à base d'isopropanol et de propan-1-ol sont encadrées par le régime d'autorisation prévu par le règlement européen sur les **biocides** (régime pérenne).

La liste des substances biocides et leur statut peuvent être retrouvés sur le site de [l'Echa](#).

Nos recommandations en infographie

Gels et solutions hydroalcooliques

Nos recommandations pour garantir leur efficacité

Vérifier la présence d'une de ces mentions

- Virucide (selon la norme EN 14476)
- Solution hydroalcoolique recommandée par l'OMS pour l'antisepsie des mains
- Gel hydroalcoolique pour l'antisepsie des mains (arrêté dérogatoire)

Privilégier une concentration en alcool > 65%

Pour compenser l'éventuelle diminution de la concentration en alcool au cours du temps, privilégiez les gels & solutions avec au moins 65 % d'alcool.

Nettoyer le contenant

En cas de réutilisation, nettoyez-le à l'eau et au savon avant de le remplir.

Refermer le contenant

Pensez à bien refermer le contenant et à ne pas dépasser la date limite d'utilisation.

